

Tarifs 2022 - 2023

Fonctionnement général

1. Mode de facturation

- La cotisation annuelle est à régler
 - soit en 1 fois (1^{er} trimestre)
 - soit en 3 fois (chaque trimestre) à réception de la facture
- Le droit d'inscription est inclus à la facture du 1^{er} trimestre.
- Le règlement est à effectuer
 - soit par chèque libellé à l'ordre du "Conservatoire Paris-Saclay"
 - soit par carte bancaire au CRD du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
 - soit par paiement en ligne depuis votre espace personnel sur iMuse
- Tout trimestre commencé est dû

2. Quelques règles

- L'inscription au CRD est **un engagement annuel**
- Tout changement de situation devra être **obligatoirement signalé** par courrier ou courriel à crd.accueil@paris-saclay.com la date du courriel ou dépôt à l'accueil du CRD faisant foi
- Le droit d'inscription est redevable pour toutes les activités au CRD
- Chaque cursus complet effectué implique une cotisation spécifique
- Les activités supplémentaires au cursus des CHA font l'objet d'une facturation
- Mode de fonctionnement
 - 1^e trimestre : de septembre à décembre
 - 2^e trimestre : de janvier à mars
 - 3^e trimestre : d'avril à juin

Réductions

- Quotient familial ou taux d'effort pour les habitants des communes de Bures/Yvette, Les Ulis et Orsay : faire établir une attestation par la Mairie concernée et remettre l'original au CRD (avant fin septembre 2022)
- Réductions pour les familles "multi-élèves"
 - La réduction la plus forte s'applique sur la cotisation la moins élevée
 - Le 2^e élève inscrit bénéficie de 10% de réduction sur sa cotisation
 - Le 3^e élève inscrit et les suivants bénéficient de 20% de réduction sur leur cotisation
- Les réductions du quotient familial et familles "multi-élèves" ne sont pas cumulables entre elles
- Les étudiants bénéficient de 10% de réduction sur présentation de leur carte ou attestation
- Les personnes en situation de handicap bénéficient de 10% de réduction sur présentation de leur carte
- Les personnes allocataires du RSA bénéficient de 10% de réduction sur présentation de leur carte
- Les élèves inscrits à 2 cursus complets bénéficient d'une réduction de 40% sur le tarif le moins élevé
- Les réductions ne s'appliquent pas sur le droit d'inscription

Grille des tarifs annuels 2022-2023

Lieux de résidence (ou d'imposition)			Ville de l'agglo Paris-Saclay	Ville hors agglo Paris-Saclay		
Droit d'inscription annuel obligatoire		Par élève	41 €	69 €		
MUSIQUE	Eveil & Initiation Artistiques Pratique collective seule Culture musicale seule	Tarif par cours	112 €	159 €		
	Cycle 1 - 2 - 3 Cycle d'Orientation pré-Professionnel Perfectionnement	Forfait	738 €	1.101 €		
	Parcours Personnalisé de Formation Classe Handi'Artistes	Forfait	522 €	777 €		
	Licence et master de musicien interprète	Forfait	165 €	343 €		
	DANSE	Eveil & Initiation Artistiques Parcours chorégraphique non diplômant Cursus chorégraphique diplômant	Tarif par cours ou atelier	112 €	159 €	
		THEATRE	Eveil & Initiation Cycle 1 - 2	Forfait	249 €	369 €
			Cycle 3 et DET - EDT 91 à Courcouronnes	cf. Tarifs EDT 91		
CHA Classe à Horaires Aménagés	Musique - CHAM Danse - CHAD	/	Gratuité	/		
STAGE	Musique - Danse - Théâtre	Par session	21 €	27 €		

Villes de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Ballainvilliers / Bures-sur-Yvette / Champlan / Chilly-Mazarin / Epinay-sur-Orge / Gometz-le-Châtel
Gif-sur-Yvette / Igny / La Ville du Bois / Linas / Longjumeau / Marcoussis / Massy / Montlhéry
Nozay / Orsay / Palaiseau / Saclay / Saint-Aubin / Saulx-les-Chartreux / Les Ulis / Vauhallan
Verrières-le-Buisson / Villebon-sur-Yvette / Villejust / Villiers-le-Bâcle / Wissous